

4

**AXE 2 : SÉCURISER LE CADRE DE LA CONCERTATION « RÉGION-ASSOCIATIONS »**

**PROPOSITION 4 : Impliquer les réseaux associatifs et les associations dans l'ensemble du processus de construction des politiques associatives du Conseil régional, et ce dès la phase d'élaboration. Cela permettra une véritable construction collective de la politique publique. Qu'ils soient territoriaux, sectoriels ou outils d'observation, les réseaux associatifs doivent être considérés comme des acteurs incontournables de ce processus politique afin qu'y soit prise en compte toute leur expertise et connaissance des sujets, des enjeux territoriaux et des acteurs.**

L'organisation des assises régionales de la vie associative en 2016 a constitué en ce sens une première étape intéressante qu'il convient d'améliorer. En associant encore plus en amont les réseaux représentant la vie associative en Hauts-de-France, en clarifiant le rôle de chaque partie prenante à cette co-construction et en explicitant la suite du processus de décision. Cela permettra un saut qualitatif en matière de co-construction en passant d'une logique de validation d'une politique construite par des élu.e.s à une véritable construction collective de la politique publique.

Cette construction collective est nécessaire tant dans ses dimensions les plus stratégiques que dans les éléments les plus opérationnels comme le choix des outils numériques de dépôt des demandes de subvention et des modalités de celles-ci.

Pour éclairer ces processus, les travaux de l'observatoire régional de la vie associative (ORVA) ou ceux issus du programme régional de recherche sur le fait associatif pourront être utilement mobilisés.

Retrouvez les 13 engagements portés par le Mouvement associatif Hauts-de-France dans le document « [La vie associative, une richesse régionale](#) » et rendez vous sur notre [site internet](#) pour plus d'informations.